

LE COURT MÉTRAGE

MODE D'EMPLOI

SOMMAIRE

I. Introduction.....	2
II. Tables rondes en 2010 et renforcement des aides en 2011.....	2
III. Tableaux chiffrés des différentes aides.....	4
IV. L'Observatoire du court métrage.....	9
V. Le court métrage, mode d'emploi (guide pratique des principales aides).....	9
VI. Contacts et documents utiles.....	15

I. INTRODUCTION

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) intervient à chaque étape du processus de création des courts métrages, de la production à la diffusion en passant par la promotion. Ce soutien s'élève à plus de 2 400 000 € par an.

Son soutien vise trois objectifs :

- Offrir à ce format singulier les meilleures conditions de développement dans le respect de ses exigences propres.
- Permettre aux auteurs de constituer une œuvre inventive et favoriser l'émergence de nouveaux talents.
- Structurer le secteur et permettre à ses acteurs (réalisateurs, producteurs, comédiens, auteurs, techniciens...) de se professionnaliser en suivant des formations et en bénéficiant d'aides structurelles ainsi qu'en matériel via des ateliers de production et des ateliers d'école.

En matière d'aide à la production, la Commission de Sélection des Films (CSF) constitue le guichet le plus important en Fédération Wallonie-Bruxelles.

II. TABLES RONDES EN 2010 ET RENFORCEMENT DES AIDES EN 2011

Deux tables rondes ont été organisées en mai et novembre 2010 sur le court métrage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Suite à la première rencontre, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a constaté :

- Une grande hétérogénéité des acteurs du secteur : amateurs, jeunes diplômés du cinéma et professionnels.
- Le besoin d'un espace de rencontres et d'expression.
- Une évolution de la structure financière des films, avec, d'une part, une augmentation de l'apport financier étranger, et d'autre part, une augmentation des coûts globaux, surtout en animation.

En conclusion, il est apparu que le besoin de moyens pousse les producteurs belges à développer des réseaux de coproducteurs à l'étranger. C'est principalement en France qu'ils trouvent des partenaires privilégiés, avec qui ils peuvent travailler sur la durée. Cette tendance permet une certaine ouverture ; elle implique un dynamisme plus grand et logiquement une certaine réciprocité qui n'est plus seulement valable pour le long métrage.

Dans ce contexte, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a mené une réflexion de fond sur le soutien qu'il devait apporter au court métrage et s'est adapté en conséquence au niveau de :

a) La Commission de Sélection des Films

Les critères de recevabilité des courts métrages ont été adaptés comme suit :

- Nouvelle définition du court métrage majoritaire sur base de critères culturels et non plus financiers.
- Ouverture de l'aide à la production et à la finition aux projets minoritaires, assortie d'une règle d'alternance et d'une obligation de financement acquis minimum pour les minoritaires.
- Obligation de fournir les contrats confirmant les options prises sur les droits d'auteur.
- Délai de mise en production effective allongée à 2 ans.

b) L'aide à la promotion et à la diffusion

L'aide à la promotion des courts métrages a également été améliorée :

- Augmentation du plafond des aides à la promotion.
- Aide à l'édition DVD des courts ou moyens métrages regroupés.

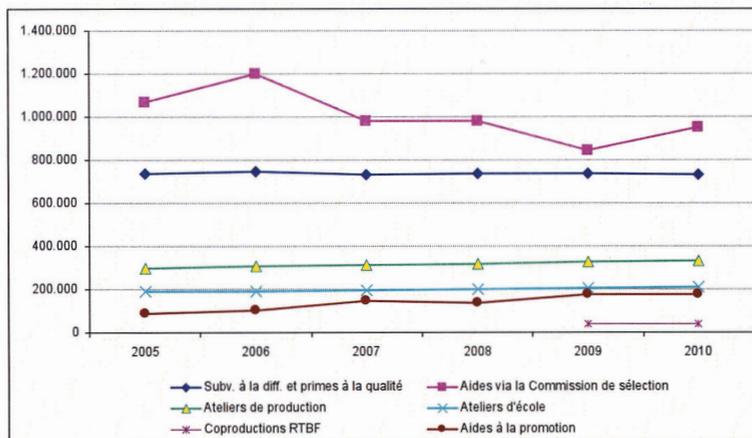
- Évolution de la prime au réinvestissement visant à valoriser la diffusion effective des films.

c) La création d'un observatoire du court métrage

À la fois espace d'expression pour les professionnels du court métrage et baromètre du secteur, cet observatoire a été récemment créé afin que tous les acteurs concernés puissent suivre et participer à l'évolution d'un format somme toute particulier.

III. TABLEAUX CHIFFRÉS DES DIFFÉRENTES AIDES

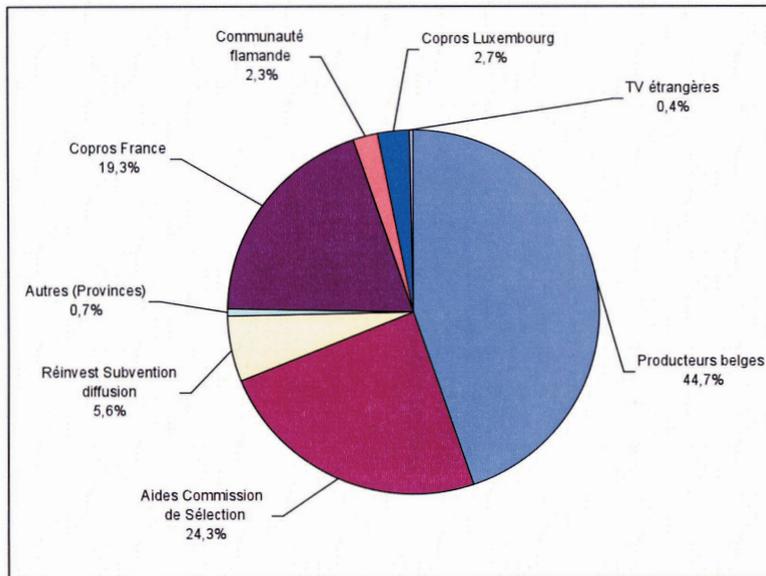
Évolution des différents apports du CCA aux courts métrages entre 2005 et 2010



Apports du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel au court métrage

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Primes à la qualité	120.000	128.000	100.000	120.000	117.000	112.950
Subventions diffusion CM	618.759	618.108	630.759	617.326	619.104	618.710
Subventions à la diffusion et primes à la qualité	738.759	746.108	730.759	737.326	736.104	731.660
Production	1.007.500	1.145.500	901.532	982.200	823.500	908.000
Finition	59.500	54.500	77.000		22.500	41.500
Aides via la Commission de sélection	1.067.000	1.200.000	978.532	982.200	846.000	949.500
Atelier Alfred	42.302	43.220	44.158	45.116	46.095	47.095
AJC!	74.027	75.633	77.274	78.951	80.664	82.415
Caméra-Etc.	47.589	48.622	49.677	50.755	51.856	52.982
Centre de création multimédia	81.989	83.768	85.586	87.443	89.340	91.279
Graphoui	52.877	54.024	55.196	56.394	57.618	58.868
Ateliers de production	298.784	305.267	311.891	318.659	325.574	332.639
Atelier de La Cambre	31.726	32.414	33.117	33.836	34.570	35.320
Atelier de l'INSAS	78.364	80.064	81.801	83.576	85.390	87.243
Mediadiffusion (IAD)	78.364	80.064	81.801	83.576	85.390	87.243
Ateliers d'école	188.454	192.542	196.720	200.989	205.350	209.807
Fonds spécial CF					40.000	40.000
Coproductions RTBF					40.000	40.000
Aides promo CM festivals étrangers	55.994	64.392	96.912	83.045	121.271	121.313
Aide Festival du CM de Bruxelles	12.916	20.000	20.000	22.000	24.200	26.620
Aide Média 10/10	12.395	12.500	12.500	12.500	12.500	12.500
Aide Festival du film mobile-Ciné pocket			12.500	12.500	12.500	12.500
Aide Festival FIDEC	4.958	5.000	5.000	5.000	5.000	1.250
Aides à la promotion	86.263	101.892	146.912	135.045	175.471	174.183
Total général	2.379.260	2.545.809	2.364.814	2.374.218	2.328.499	2.437.789

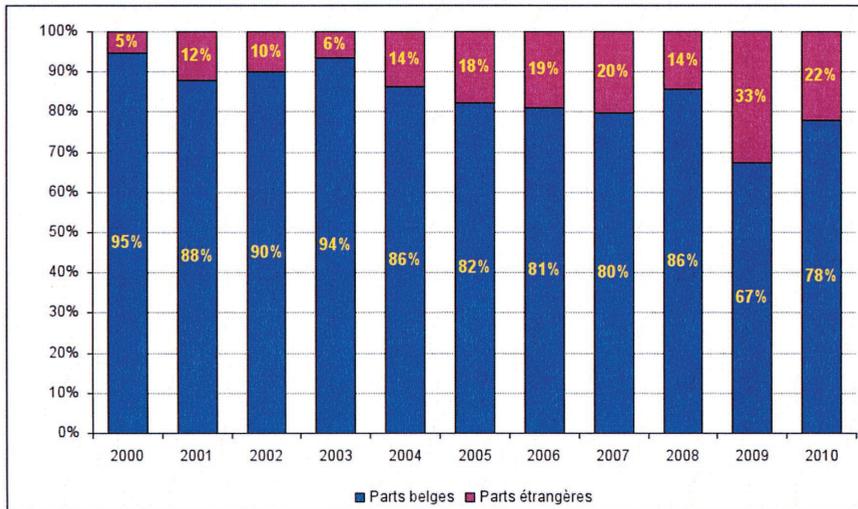
Sources de financement des courts métrages reconnus par la FWB en 2010



Concernant les courts métrages reconnus par la FWB (aidés ou pas par la CSF), l'apport de la FWB en 2010 s'élève à 24 % des montants investis cash (contre 32 % en 2009). L'apport des producteurs indépendants

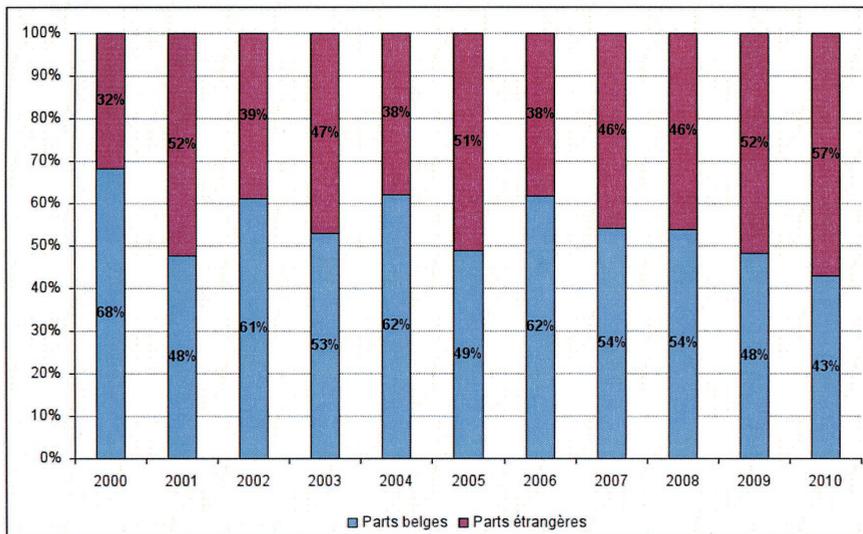
s'élève à près de 45 % et comprend des fonds propres, mais essentiellement des mises en participation, des valorisations et cessions de droits (contre 34,5 % en 2009).

Évolution des parts belges et étrangères dans le financement des CM reconnus en FWB



Les montants investis par l'étranger constituent une part de plus en plus importante des plans de financement. En onze ans, ils ont plus que quadruplé.

Évolution des parts belges et étrangères dans les coproductions de CM reconnus par la FWB



La part de financement étrangère des films coproduits à l'étranger dépasse les 50 % en 2009 et la tendance s'accroît en 2010 (57 %).

IV. L'OBSERVATOIRE DU COURT MÉTRAGE

Les deux tables rondes ont mis en exergue, d'une part, la grande diversité du profil des acteurs de ce secteur, et d'autre part, la difficulté pour une grande partie d'entre eux à se faire entendre sur de multiples sujets liés à leurs activités, faute d'organisation plus structurée et plus globalement représentative.

Né d'un besoin d'expression de la part des professionnels, mais également d'un désir de l'Administration d'agir efficacement dans son soutien à ce secteur important de la création audiovisuelle, l'Observatoire du court métrage se veut un espace d'écoute et de réflexion commune, de rencontres et d'échanges d'idées autour de ce format particulier.

Il permettra à l'Administration d'entendre les positions, suggestions, propositions du secteur, mais également aux professionnels de recevoir de la part du CCA les informations essentielles à leurs réflexions et à leurs analyses.

L'Observatoire du Court Métrage:

- Une boîte aux lettres où les positions et suggestions seront recueillies par le CCA afin de dégager les thé-

matiques importantes et préoccupantes pour le secteur : observatoirecm@cfwb.be

- Deux rendez-vous par an sous forme de séances d'information, de présentation de données, de réflexions sur des thématiques, de forums de discussions ouverts...

V. LE COURT MÉTRAGE, MODE D'EMPLOI

Sans entrer de façon exhaustive dans les détails de chaque règlement, il entend constituer une entrée en matière pour accéder aux différentes formes de soutien offertes. Le cadre de ces aides, très balisé et réglementé, n'est en effet pas toujours aisé... D'autant plus que ces règlements, en lien direct avec les réalités d'un secteur diversifié et en perpétuel renouvellement, évoluent à son rythme...

Le nouveau décret cinéma, en vigueur à partir de 2012, marquera une évolution fondamentale du soutien au court métrage.

AIDES À LA PRODUCTION D'UN COURT OU D'UN MOYEN MÉTRAGE (AVANT OU APRÈS LE DÉBUT DES PRISES DE VUES)

Le CCA octroie, via la Commission de Sélection des Films, des aides à la production (avant ou après le début des prises de vue) pour des courts ou moyens métrages destinés aux salles de cinéma. La CSF se réunit trois fois par an selon un calendrier fixé annuellement. **Montants:** jusqu'à 42 500 € pour une fiction et 50 000 € pour une animation.

IMPORTANT

- **Seules les demandes déposées endéans les dates et heures limites spécifiées sont prises en compte.** NB: le dossier est demandé en plusieurs exemplaires.
- **Le demandeur doit être une entreprise de production indépendante** (constituée en ASBL ou sous forme de société commerciale), qui possède un siège social en Belgique. Il doit être en ordre quant à ses engagements antérieurs avec le CCA.
- **Exhaustivité du dossier:** chaque information, élément ou document demandé dans le **Formulaire de demande d'aide** est indispensable à l'instruction du dossier. Faire l'impasse sur un point demandé, c'est risquer de se voir déclarer irrecevable.

- **Les critères de recevabilité spécifiques au CM sont repris dans les Dispositions générales de la CSF:**
- **Dates de tournage envisagées:** le tournage du film pour lequel une aide à la production (avant le début des prises de vue) est sollicitée ne peut être entamé avant qu'une décision positive soit notifiée.
- **Support d'exploitation envisagé:** quel que soit le support de tournage, les seuls supports d'exploitation acceptés sont la copie 35mm ou JPEG 2000 (aux normes SMPTE 2048 x 1080 ou supérieures).
- **Contrats:** le demandeur doit fournir les contrats confirmant les options prises sur les droits relatifs à l'œuvre à produire (scénario, adaptation).
- **Attention aux critères spécifiques** concernant les demandes d'aides à la production après le début des prises de vues (fournir au minimum un bout-à-bout) et les projets minoritaires (alternance, financement préalablement acquis, composition liste technique et artistique).

OCTROI D'UNE AIDE À LA PRODUCTION: PROCÉDURE

Dans le cas d'un avis positif de la CSF, la production effective du film doit être entamée dans un délai de **2 ans** à partir de la notification officielle de la promesse d'aide.

IMPORTANT

- Il incombe au producteur de prendre contact avec le CCA pour un rendez-vous en vue de la signature de la convention. Ce dernier doit faire parvenir les documents nécessaires à l'élaboration du contrat dans les délais demandés.
- Le contrat d'aide à la production d'un court métrage est signé **au plus tôt un mois avant le tournage du film**.
- Selon le type d'aide, le **montant octroyé est libéré en plusieurs tranches** (signature du contrat, premier jour de tournage, remise des comptes finaux et de la copie du CCA).
- La signature de la convention avec le CCA implique **de nombreux engagements** concernant les assurances, la publicité, la communication des décomptes d'exploitation de l'œuvre, le retour de l'avance sur recette.

AIDES À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION : RECONNAISSANCE

Pour pouvoir bénéficier des aides à la promotion et des primes au réinvestissement, l'œuvre audiovisuelle doit être reconnue, c'est-à-dire remplir les conditions suivantes :

- Présenter une version originale en français.
- Soit avoir reçu une aide à la production de la CSF ;

soit être coproduite dans le cadre des accords officiels de coproduction ; soit réussir le « test culturel » prévu par décret.

PRIMES AU RÉINVESTISSEMENT

Cette prime a une double portée, elle récompense une diffusion qualitative d'un court métrage et devient le levier de financement pour un prochain film.

IMPORTANT

- Pour en bénéficier, le film doit être **reconnu**.
- Les producteurs de films **non soutenus par la CSF** doivent également introduire une **lettre de déclaration de mise en chantier** du projet avant le début des prises de vue. Cette déclaration sert à identifier le projet au sein du service.
- Le court métrage doit répondre à au moins deux des trois critères suivants :
 - Diffusion dans au minimum deux salles de cinéma pour un total de 5 000 spectateurs minimum.
 - Vente pour au minimum 50€/minute auprès d'édi-teurs de services TV, Internet, DVD.
 - Sélection dans au minimum deux festivals de catégorie A ou 10 dans une liste ouverte.

AIDES À LA PROMOTION

Ce soutien vise à participer aux dépenses liées à la promotion d'un film dans les festivals à l'international, à sa diffusion en Belgique et à son édition en DVD. Cette aide est accessible aux courts métrages majoritaires belges, qu'ils aient bénéficié d'une aide de la CSF ou non.

Montant: jusqu'à 4 000 € par film.

IMPORTANT

- **C'est la sélection du film dans un festival prioritaire qui ouvre la possibilité d'introduire une demande de soutien.**

NB: plusieurs demandes sont possibles pour un même film, jusqu'à attribution du montant maximum de l'aide. Les demandes doivent toutefois être introduites dans des délais précis.

- **Il incombe au producteur** de faire une demande écrite et de fournir les documents exigés.
- Seules les dépenses reprises dans **la liste des dépenses éligibles** sont prises en compte.
- **Le montant de l'aide est libéré par tranches:** 50 % après accord de l'administration, 50 % sur présentation, dans un délai de six mois à dater de la notification de l'aide, des copies des factures et des justificatifs demandés.

- **Pour les CM majoritaires soutenus par la CSF:** une première tranche de l'aide d'un montant de 1 000 €, non conditionnée à une sélection en festival prioritaire, peut être obtenue en vue d'amorcer la promotion et la diffusion du film.

SOUTIEN À L'ÉDITION DES FILMS BELGES EN DVD / BLU-RAY

Le Centre du Cinéma soutient la première édition belge en DVD / Blu-Ray de programmes regroupant au minimum 5 courts ou moyens métrages (majoritaires belges francophones dont la première présentation en festivals en Belgique ou à l'étranger a eu lieu dans les 20 mois qui précèdent la demande).

Montant: jusqu'à 2 000 € (maximum 50 % du budget de production et de promotion du DVD, hors valorisation de partenariats).

IMPORTANT

- L'aide octroyée consiste en une subvention à l'éditeur qui en fait la demande au plus tard 1 mois avant la date de sortie commerciale du DVD / Blu-Ray.
- Cette demande doit comprendre: les fiches technique et artistique du film, les dates de présentation

en festivals du film et de sortie en salles en Belgique, un budget de production et de promotion du DVD / Blu-Ray.

- Il doit faire l'objet d'une diffusion commerciale large en Belgique et être accessible pour le grand public (le premier tirage ne peut être inférieur à 400 exemplaires). La durée minimale de la compilation est de 70 minutes.
- La mention « **avec le soutien du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles** » doit figurer sur le DVD, en plein écran, avant l'affichage du menu. Cette mention doit également figurer sur la jaquette du DVD / Blu-Ray. L'éditeur est tenu de fournir au CCA 100 exemplaires du DVD ou 65 du Blu-Ray au plus tard une semaine avant la date de sa sortie commerciale.

LE COURT EN DIT LONG

Outre des adresses et contacts utiles, ce catalogue annuel reprend les courts métrages produits en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils aient bénéficié d'un soutien ou non. **Cet outil de promotion est essentiel, tant au national qu'à l'international.**

IMPORTANT

- Informer régulièrement de l'état d'avancement de votre projet et fournir les synopsis, filmographie, coordonnées et photos nécessaires dès que le film est en train de se terminer.

WBIimages

C'est l'agence officielle pour la promotion de l'exportation de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au moyen de divers outils comme son site Internet, son guide de l'audiovisuel ou ses DVD promotionnels, mais également de sa présence sur les marchés internationaux, WBIimages informe les professionnels belges sur les opportunités de marché ainsi que les acteurs étrangers sur l'actualité de nos productions. En offrant ses services, WBIimages se positionne en représentant et en relais de notre cinématographie dans le monde.

IMPORTANT

- Tenir informé WBIimages du stade d'avancement d'un projet.

LE DVD PROMOTIONNEL

WBIImages et le CCA éditent deux DVD promotionnels de courts métrages par an, à destination des marchés et festivals internationaux ainsi que des opérateurs belges du secteur non marchand.

IMPORTANT

- Tenir informé WBIImages du stade d'avancement de vos projets.

LES ATELIERS D'ÉCOLE, D'ACCUEIL ET DE PRODUCTION

Afin d'encourager au mieux la création cinématographique et audiovisuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des ateliers d'accueil, de production et d'écoles.

Certains ateliers de production produisent essentiellement des courts métrages d'animation, de fiction ou des films expérimentaux. Il peut s'agir d'œuvres de cinéastes professionnels, de travaux réalisés avec des enfants ou des adultes... Viviers de nouveaux talents, les ateliers peuvent faire le lien entre les écoles de cinéma et la vie professionnelle ou accompagner des créateurs débutants par des aides financières ou en service.

- **Les ateliers d'accueil:** Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles, Wallonie Image Production.
- **Les ateliers de production:** Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Atelier Graphoui, Caméra-etc, Créations Productions & Compagnie..., Centre Multimédia, Centre Vidéo de Bruxelles, Clara Production, Dérives, Gsara.
- **Les ateliers d'écoles:** Atelier de Production de la Cambre – APC, Atelier de Réalisation et de Recherche Expérimentale Cinéma – Vidéo (INSAS), Média-diffusion – IAD.

LES FESTIVALS SOUTENUS

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient 18 festivals diffusant des courts métrages, dont 4 exclusivement dédiés à ce format!

- Brussels Short Film Festival : à Bruxelles, début mai.
www.courtmetrage.be
- CinePocket : à Namur, début octobre
www.cinepocket.be
- FIDEC : à Huy, fin octobre. www.fidec.be
- Media 10/10 : à Namur, mi-novembre.
www.media10-10.be

Au total, cela représente plus de 1 000 films courts diffusés en festival par an, dont un peu plus d'un tiers sont belges. Se tenir informé des dates d'inscription en Festival, en Belgique comme à l'étranger, c'est donner aux films toutes les chances d'être sélectionnés!

Au national, le catalogue **FestiCiné.be**, en version papier et en ligne sur le site du Centre du Cinéma, vous donnera accès à toutes les coordonnées nécessaires à l'inscription de vos films.

À l'international, **WBIimages** est un relais et son site un outil d'information performant.

VI. CONTACTS ET DOCUMENTS UTILES

AIDES À LA PRODUCTION D'UN COURT OU D'UN MOYEN MÉTRAGE

Documents de référence disponibles sur :

www.centreducinema.be

(Dispositions générales de la CSF / Formulaire de demande d'aide / Calendrier / Modalités pratiques à lire avant le dépôt).

Contact: Ève-Laure Avigdor
eve-laure.avigdor@cfwb.be / 02 413 22 33

OCTROI D'UNE AIDE À LA PRODUCTION : PROCÉDURE

Document de référence disponible sur

www.centreducinema.be (Conditions générales des contrats d'aides).

Contact: Bernadette Vandabeele
bernadette.vandabeele@cfwb.be / 02 413 22 31

AIDES À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION : RECONNAISSANCE + PRIMES AU RÉINVESTISSEMENT

Les documents de référence seront disponibles sur le site www.centreducinema.be à partir de 2012.

Contact: Pascale Joyeux
pascale.joyeux@cfwb.be / 02 413 23 12

AIDES À LA PROMOTION

Document de référence disponible sur
www.centreducinema.be

Les règles 2011, les festivals prioritaires et
la liste des dépenses éligibles.

Contact: Thierry Vandersanden
thierry.vandersanden@cfwb.be / 02 413 22 44

Vérification des copies et envoi en festivals

Service de vérification des copies de film et d'envoi (groupé)
de ces dernières dans les festivals internationaux.

Contacts:

Philippe Bachy

philippe.bachy@cfwb.be / 02 413 22 26

Béatrice Antonis

beatrice.antonis@cfwb.be / 02 413 22 28

SOUTIEN À L'ÉDITION DES FILMS BELGES EN DVD / BLU-RAY

Règlement disponible sur www.centreducinema.be

Contact: Thierry Vandersanden
thierry.vandersanden@cfwb.be / 02 413 22 44

LE COURT EN DIT LONG

Contact: Marie-Hélène Massin
marie-helene.massin@cfwb.be / 02 413 22 38

WBImages

Contact: Éric Franssen
eric.franssen@wbimages.be
02 223 23 04 – 0486 090 728 / www.wbimages.be

LE DVD PROMOTIONNEL

Contact: Geneviève Kinet
genevieve.kinet@wbimages.be
02 223 23 04 – 0486 090 518

LES ATELIERS D'ÉCOLE, D'ACCUEIL ET DE PRODUCTION

Document de référence et contacts :

Filmer... avec les ateliers!

Contact: Fatmire Blakaj
fatmire.blakaj@cfwb.be / 02 413 33 51

Pour plus d'informations sur la réglementation, pour les
dates importantes, les documents de référence, les noms
et coordonnées des personnes ressources mais également
les actualités du CCA:

www.centreducinema.be / www.wbimages.be